

MAIRIE d'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 26 mai 2009 à 21 H 00

L'an deux mille neuf le vingt six mai à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur LABADIE Jacques, 1^{er} adjoint, remplaçant monsieur le maire absent.

Etaient présents : Mmes CASTETS, SARNIGUET, PESQUIDOUX, MM NAVARRE, PAYROS, SEGAT, DARBAS, PERES, LAFFARGUE, BERGAMO.

Etaient excusés : M. BARATAULT ayant donné procuration à Mme CASTETS, Mlle FABRE ayant donné procuration à Mme SARNIGUET, M. MURADORE ayant donné procuration à M. LABADIE,

Monsieur Labadie déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès verbal du 5 mai 2009.

ORDRE DU JOUR :

Liste préparatoire des jurés d'assises

Emplois saisonniers

Emprunt

Convention lotissement habitation

Procédure pour travaux assainissement Impasse du Soulan

Studio Presbytère

Questions diverses

Monsieur Marc PAYROS est nommé secrétaire de séance.

LISTE PREPARATOIRE DES JURES D ASSISES

Monsieur le maire adjoint indique qu'il est nécessaire comme tous les ans d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2010.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

- Monsieur LONCLE Xavier Hubert Maurice
- Monsieur LAFOSSE Jean-Claude Maurice
- Mademoiselle GAIGA Nathalie

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur le maire adjoint informe les membres du Conseil qu'il y a lieu, comme les années précédentes, de recruter du personnel saisonnier pour la saison estivale, à savoir :

- 10 surveillants de toboggan
- 2 surveillants de baignade (BNSSA)
- 1 agent technique à temps partiel (20 heures/semaine) pour l'entretien des fleurs

Le conseil municipal émet un avis favorable.

EMPRUNT

Monsieur le maire adjoint donne la parole à Mme Germaine CASTETS, présidente de la commission des finances qui explique qu'il est souhaitable de contracter un emprunt. Elle présente les offres des quatre organismes bancaires contactés et propose de suivre la décision de la commission des finances de retenir le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne, pour un montant de 100.000 euros, remboursement annuel sur 15 ans au taux de 4,13 %.

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

CONVENTION LOTISSEMENT HABITATION

Monsieur le maire adjoint donne à lire un exemplaire à chaque membre du conseil de la convention devant intervenir entre la commune d'Aignan et la Société d'Economie Mixte pour le Développement et l'Aménagement du Gers (Sem Gers) dont le siège social est à Auch.

La collectivité demande à la société de continuer à gérer, à la fin de la convention publique d'aménagement, au nom et pour son compte, l'ensemble des contrats souscrits par la Sem Gers nécessaire à la réalisation de l'opération.

Monsieur le maire adjoint demande de procéder au vote : 7 abstentions (Mlle Fabre (ayant donné procuration à Mme Sarniguet), Mmes Sarniguet et Pesquidoux, Mrs Darbas, Laffargue, Peres et Bergamo) et 7 pour.

PROCEDURE POUR TRAVAUX ASSAINISSEMENT IMPASSE DU SOULAN

Monsieur le maire adjoint explique que les nombreux courriers expédiés depuis 3 ans à M. Caubet et à Madame Caubet Escario Béatrice étant restés sans réponse, il est impératif de prendre les mesures nécessaires permettant d'accéder à ce terrain.

Monsieur le maire adjoint demande aux membres du conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes administratifs nécessaires à la réalisation des travaux sur le terrain de Monsieur Caubet sans son consentement et avec le visa du préfet.

Le Conseil Municipal vote par 13 voix pour et une abstention (M. Peres).

STUDIO PRESBYTERE

Monsieur le maire adjoint demande l'annulation de la délibération du 5 mai dernier et la validation de la demande faite par Hélène Cuenca quant à la location de ce studio.

Le conseil municipal donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES

I. Polyclinique « Les Chênes » d'Aire sur l'Adour

Monsieur le maire adjoint fait part d'un courrier reçu de la CGT quant à la sauvegarde de cette polyclinique et propose au vote une motion pour la pérennisation de cet établissement et le maintien de l'emploi.

Le conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

II. Stationnement interdit sur la place le lundi

Monsieur le maire adjoint explique que depuis 4 semaines et malgré les panneaux d'interdiction, chaque lundi, il dépose des affichettes sur les pare-brises des voitures stationnées sur la place. Contact va être pris avec la brigade de gendarmerie d'Aignan.

Avis favorable de l'assemblée.

III. Embauche de Monsieur Ballarin Luc

Monsieur le maire adjoint annonce la réussite au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.) de monsieur Ballarin Luc. Cette condition à son embauche étant levée, il devient Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS).

IV. Clôture de la piscine

Monsieur le maire adjoint propose au Conseil Municipal l'éventualité de remplacer la clôture de la piscine longeant la rue par une alternance de jardinières et de bancs. La clôture du bassin sera maintenue pour la sécurité.

Le principe est accueilli positivement.

V. Tickets pour le toboggan

Le prix des tickets pour le toboggan est maintenu. Il consiste en :

- 1,5 € pour 5 tours
- 3 € pour 12 tours
- 0,50 € pour 1 tour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit dix.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN pour être affiché le 3 juin 2009 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

AIGNAN, le 3 juin 2009
Le Maire,
Philippe BARATAULT